



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE  
Point 16.2 de l'ordre du jour provisoire

A56/31 Add.2  
12 mai 2003

---

## Nomination du Commissaire aux Comptes

### Rapport du Directeur général

1. Le Gouvernement de la Colombie a soumis une proposition pour la nomination du Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé, conformément au paragraphe 14.1 du Règlement financier.<sup>1</sup>
2. Une révision en date du 1<sup>er</sup> mai 2003, jointe en annexe, a été reçue du Gouvernement de la Colombie.

---

<sup>1</sup> Voir document A56/31.

Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office  
des Nations Unies et des organisations internationales  
à Genève

MPC N° 705

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales ayant leur siège à Genève présente ses compliments à l'Organisation mondiale de la Santé et, en référence à la candidature de la Colombie au poste de Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007, dont l'élection aura lieu lors de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, se permet de présenter une nouvelle proposition en la personne du Dr Clara López Obregón, qui occupe actuellement le poste de Vérificateur général de la République de Colombie.

Le Dr Clara López Obregón a remplacé le Dr López Botero au poste de Vérificateur général de la République de Colombie.

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales ayant leur siège à Genève remercie l'Organisation mondiale de la Santé de l'attention qu'elle voudra bien accorder à cette communication, afin que les modifications apportées à la candidature de la Colombie (nom du candidat et proposition) au poste de Commissaire aux Comptes de l'OMS soient portées à la connaissance des Etats Membres de l'Organisation.

La Mission permanente de la Colombie auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales ayant leur siège à Genève saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation mondiale de la Santé les assurances de sa haute considération.

Genève, le 1<sup>er</sup> mai 2003

[signature]

Organisation mondiale de la Santé  
Genève

**PROPOSITION DU VERIFICATEUR GENERAL  
DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE**

**CLARA LÓPEZ OBREGÓN**

**AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)  
POUR LES EXERCICES 2004-2005 ET 2006-2007**

## TABLE DES MATIERES

<b>Proposition du Vérificateur général de la République de Colombie – Clara López Obregón – au poste de Commissaire aux Comptes de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS)</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Curriculum vitae</b>	<b>4</b>
Données personnelles	4
Profil professionnel	4
Formation professionnelle	4
Cours et séminaires	5
Expérience professionnelle	6
Associations	8
Activités académiques	8
Publications	9
<b>3. Normes, procédures et méthodes de contrôle</b>	<b>10</b>
Normes	10
Postulats de base	10
Principes généraux	11
Normes d’application	11
Normes des rapports	12
Procédures	13
Planification de la vérification des comptes	13
Etape d’exécution	14
Phase d’élaboration et de notification des rapports	14
Méthodes	14
<b>4. Produits</b>	<b>15</b>
<b>5. Nombre total de mois de travail d’audit</b>	<b>15</b>
<b>6. Honoraires</b>	<b>16</b>
<b>7. Demandes d’informations</b>	<b>17</b>
Nature	17
Etendue	17
Calendrier	17
<b>8. Conclusion</b>	<b>17</b>

**Proposition du Vérificateur général de la République de Colombie  
– Clara López Obregón – au poste de Commissaire aux Comptes  
de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)**

**1. Introduction**

Le Bureau du Vérificateur général de la République de Colombie est un organisme de contrôle financier de deuxième niveau chargé de surveiller la gestion financière des 68 organismes chargés du contrôle financier aux niveaux national, départemental et municipal du pays et de garantir que le contrôle financier soit toujours plus rentable et efficace. En Colombie, le Bureau du Vérificateur général est l'organisme principal de vérification des comptes et peut ainsi contribuer à la transformation et à l'amélioration des entités qu'il contrôle, ce qui a des retombées sur tous les organismes publics du pays.

Le Bureau du Vérificateur général de la République a été créé par la réforme constitutionnelle de 1991 face à la crise que subissaient les institutions chargées du contrôle financier depuis plusieurs années.

En Colombie, le rôle du Vérificateur est un peu plus complexe que dans le reste du monde, car, en plus de la surveillance de la gestion financière, il est chargé des contrôles du budget, de la légalité, de l'environnement, de la gestion et des résultats ; il a en outre une tâche de nature juridictionnelle : il doit poursuivre ceux qui ont détourné les ressources de l'Etat afin qu'ils dédommagent le Trésor public sur leur propre patrimoine dans le cadre d'une « obligation financière ».

Pour que le Vérificateur ait le profil adéquat, on a chargé la Cour suprême de Justice de choisir trois candidats. Les candidatures sont ensuite examinées par les magistrats du Conseil d'Etat qui choisissent le Vérificateur.

Un des grands chantiers du Vérificateur actuel, élu en mars de cette année, a été l'optimisation de la gestion de la vérification des comptes dans trois domaines fondamentaux :

- Gestion et contrôle par objectifs avec mesure des résultats.
- Renforcement de la professionnalisation et des compétences des fonctionnaires chargés de la vérification.
- Possibilité pour les citoyens d'occuper les fonctions de Vérificateur social et de lutter contre la corruption. Cette participation des citoyens est nécessaire pour que les travaux du Vérificateur soient plus efficaces et plus performants.

Les Vérificateurs généraux précédents ont consolidé et renforcé les missions du Bureau du Vérificateur de la République, ils ont effectué un contrôle intégral et quelquefois horizontal de tous les bureaux de vérification des comptes, les vérifications horizontales ont été effectuées dans les points les plus névralgiques et pour lesquels on a abouti à une réforme structurelle du contrôle financier colombien, qui est actuellement examinée par le Gouvernement national et le Congrès de la République.

Le Bureau du Vérificateur général de la République est maintenant dirigé par la personne la plus qualifiée dans le domaine de la vérification extérieure des comptes, Mme Clara López Obregón, avocate et économiste diplômée de la prestigieuse Université de Harvard. Son poste de professeur de finances publiques à l'Université des Andes lui confère une grande expérience dans ce domaine ; de

par ses fonctions de vérificateur de la ville de Bogotá, elle connaît bien la vérification des comptes. Ses fonctions de conseiller de la Présidence de la République, de consultant de la Banque interaméricaine de Développement et du Programme des Nations Unies pour le Développement, ainsi que sa grande expérience comme professeur dans plusieurs universités du pays font d'elle un expert dans la mise en oeuvre des politiques économiques.

C'est pour cela que nous proposons l'actuel Vérificateur général de la République de la Colombie – Clara López Obregón – qui serait la première personne du continent américain à occuper le poste de Commissaire aux Comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et, simultanément du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et, dans la mesure où il en serait ainsi décidé, de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) qui fait office de Bureau régional des Amériques, car nous sommes convaincus qu'elle pourra apporter une grande contribution au bon fonctionnement de l'Organisation.

## **2. Curriculum vitae**

### **Données personnelles**

Nom	Clara López Obregón
Lieu et date de naissance	Bogotá, D.C., 12 avril 1950
Etat civil	Mariée
Domicile	Carrera 9 número 81 – 48 piso 5° Téléphone (571) 319 13 70 Bogotá – Colombie
Bureau	Carrera 10 número 17 – 18 piso 9 auditorgeneral@auditoria.gov.co Téléphone 3 18 68 30 Bogotá – Colombie

### **Profil professionnel**

Avocate et économiste ayant une grande expérience dans le domaine des finances publiques, du contrôle financier et des politiques économiques. Parfaite maîtrise de l'anglais et connaissance du français.

### **Formation professionnelle**

HARVARD UNIVERSITY – Cambridge, MA, Etats-Unis d'Amérique  
BA *Magna cum Laude* en économie, 1972  
Titre : Economiste  
Matricule N° 201436 du Conseil national professionnel d'Economie  
Ministère de l'Education nationale, République de Colombie

UNIVERSITE DES ANDES – Bogotá, Colombie  
Faculté de Droit  
Titre : Avocate  
Carte professionnelle d'avocat N° 83774  
Conseil supérieur de la Magistrature

UNIVERSITE DE SALAMANQUE  
Faculté de Droit administratif et financier  
Formation de doctorat achevée (équivalent d'un Master)  
Candidate au doctorat en droit fiscal  
Salamanque, Espagne, 2002

THE MADEIRA SCHOOL  
Greenway, VA, Etats-Unis d'Amérique  
Titre : Licence, 1968

### **Cours et séminaires**

HARVARD UNIVERSITY  
Harvard Law School  
Programme de formation pour les avocats  
Séminaire sur la négociation  
Juin 1999

UNIVERSITE DES ANDES

Faculté de Droit

Techniques de négociation et de conciliation dans les relations de travail  
10-15 août 1992  
Durée : 24 heures

Rédaction de contrats sous seing privé  
15-16 juillet 1995  
Durée : 7 heures

Culture juridique nord-américaine  
22-26 juillet 1996  
Durée : 10 heures

Sujets contemporains en droit des affaires  
1<sup>er</sup>-26 septembre 1996  
Durée : 32 heures

Droit comparé : problèmes et réformes  
Juin-juillet 1997

Faculté d'Economie

Cours d'été  
Analyse économique de la loi  
Juin-juillet 1998  
Durée : 50 heures

COLEGIO MAYOR DE NUESTRA SEÑORA DEL ROSARIO  
Coût environnemental  
10-11 octobre 1995

DEPARTEMENT NATIONAL DE PLANIFICATION ET OEA

Choix, préparation et évaluation de projets

23-27 octobre 1995

Durée : 40 heures

COOPERATIVE DE PROFESSIONNELS SPECIALISES

Autonomie financière des entités territoriales

Mars 1996

Durée : 10 heures

RESERVE FEDERALE DES ETATS-UNIS

Analyse bancaire et supervision

8-19 mai 2000

Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique

UNIVERSITE CATHOLIQUE ANDRÉS BELLO

Droit pénal et droit pénal économique

8-29 avril 2000

Caracas, Venezuela

BUREAU DE CONSEIL ECONOMIQUE ET FINANCIER ET CENTEC

Econométrie

6 septembre-7 novembre 2001

Durée : 36 heures

Caracas, Venezuela

BUREAU DE CONSEIL ECONOMIQUE ET FINANCIER ET CENTEC

Style et rédaction

26 novembre-14 décembre 2001

Durée : 16 heures

**Expérience professionnelle**

BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL DE LA REPUBLIQUE

Vérificateur général de la République

Elue par le Conseil d'Etat parmi trois candidats proposés par la Cour Suprême de Justice de la République de Colombie

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE

Secrétaire chargée de l'économie

Conseil au Président en matière économique, préparation de rapports sur la situation économique, suivi des principaux indicateurs macroéconomiques, aide à la préparation de projets de loi et de décret en matière fiscale et budgétaire, participation à la préparation du Plan national de Développement, du Plan national de Nutrition, entre autres

Membre du Conseil des Ministres et du Conseil de Politique économique et sociale

Membre du Conseil monétaire

Déléguée du Gouvernement colombien auprès du Groupe de consultation de Paris

1974-1978

#### BUREAU DE LA VERIFICATION DES COMPTES DE BOGOTA, D.C.

Elue par le Conseil municipal de Bogotá

Responsable de la vérification des comptes de l'administration de Bogotá, D.C., de la Mairie et de ses 32 entités décentralisées, notamment des entreprises publiques de distribution d'énergie pour les particuliers, de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées, de télécommunications, d'hygiène, de développement urbain, de loisirs et de sport, de culture et de tourisme. Clôture des comptes des entités chargées de la gestion des ressources de Bogotá, D.C. Présentation de rapports sur l'activité financière et budgétaire et sur la dette publique. Présentation du compte général du Trésor et vérification du bilan de l'administration centrale et des entités décentralisées qui en dépendent ; enquêtes financières

1981-1982

#### CONSEILLER MUNICIPAL DE BOGOTA, D.C.

Elue par le peuple. Présidente et Vice-Présidente du Conseil municipal, membre des commissions du budget, coauteur du Code fiscal de Bogotá, rapporteur, chaque année, des autorisations d'endettement interne et externe de l'administration du district. Rapporteur de plusieurs accords, notamment celui sur l'impôt de l'industrie et du commerce, du budget de l'entreprise de services publics EDIS, de la décentralisation des ressources et des compétences des entités administratives locales

1984-1988

#### CONSEIL DE PLANIFICATION DU DISTRICT

Membre

Elaboration du projet d'accord sur l'affectation des sols de la capitale de la République

Conception de la totalité des projets de budget de la Mairie et de ses entités décentralisées avant leur présentation au Conseil de District

Autorisation des projets d'urbanisation, des changements d'affectation des sols

1989-1990

#### ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

Conseillère de la Présidence collégiale

Préparation de projets et de propositions pour l'Assemblée

Suivi des Commissions économiques et des Droits de l'Homme

Déléguée à la Commission de codification du texte final de la Constitution de 1991

1991

#### MODELOS Y CONTROLES GERENCIAS – GERENCO LTDA.

Associée, chargée de la gestion administrative

Chef de projets, notamment : modèle de contrôle de gestion pour la Corporation nationale du Tourisme ; conception du système d'évaluation du contrôle intérieur des entreprises de distribution d'énergie, de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées et de télécommunications pour le Bureau de Vérification des Comptes de Bogotá ; analyse du non-respect et du contournement du système général des risques professionnels (Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale)

#### MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Consultante du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Programme AT-PAS COL 92/001 Modernisation du secteur de l'eau potable

Conseillère pour la loi sur les services publics aux particuliers – Loi 42 de 1994 – et la réglementation y relative ; projets de privatisation des services publics ; modèles de gestion et de développement institutionnel pour la fourniture d'eau potable et l'assainissement de base

1994-1995

#### MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Commission nationale des Redevances

Experte du Comité technique, composé de cinq experts de haut niveau nommés par le Président de la République pour une durée déterminée

Coordinatrice du Comité technique 1995 et 1999

Evaluation économique, sociale et environnementale des projets d'investissement devant être financés par les revenus tirés des redevances payées pour l'exploitation des ressources non renouvelables. Les projets d'investissement évalués concernaient principalement les infrastructures routière et portuaire, l'énergie, l'eau potable, l'assainissement de l'environnement et l'infrastructure hospitalière  
1995-1999

#### SUPERINTENDANCE BANCAIRE

Conseillère du Superintendant bancaire

Chef du Bureau du contrôle interne de gestion

Participation à l'élaboration des projets de loi relatifs au nouveau système de financement du logement (Loi 546 de 1999) et de réactivation économique (Loi 550/99)

Réglementation financière. Conception d'un système de contrôle de gestion

1999-2000

#### MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITTE SOCIALE

Conseillère du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Conseil dans le domaine de la réforme des retraites et de la restructuration de l'Institut des Assurances sociales. Analyse de la viabilité financière des différentes activités de l'Institut

2000-2001

#### ASSEMBLEE NATIONALE DU VENEZUELA

Bureau de conseil économique et financier

Projet cofinancé par la Banque interaméricaine de Développement

Consultante

Analyse de l'impact budgétaire et économique des projets de loi qui donnent effet à la nouvelle Constitution du Venezuela en matière fiscale, administrative, de travail et de sécurité sociale

2001-2002

### **Associations**

#### INSTITUT COLOMBIEN DE DROIT FISCAL

Membre de plein droit

#### HARVARD-MIT CLUB DE COLOMBIE

Membre du Comité directeur. Présidente (1984-1988)

#### SOCIETE ECONOMIQUE DES AMIS DU PAYS

Membre du Comité directeur 1999-2001

#### ASSOCIATION D'ANCIENS ELEVES DE HARVARD HAA

Directeur régional pour l'Amérique latine 1988-1990

### **Activités académiques**

#### UNIVERSITE DEL ROSARIO

Faculté d'Administration des Entreprises

Professeur de politique économique colombienne

1977-1978

UNIVERSIDAD EXTERNADO DE COLOMBIA

Faculté d'Economie  
Professeur d'économie urbaine  
1982-1991

UNIVERSITE DES ANDES

Faculté d'Economie  
Professeur de principes économiques  
1994-1995

Faculté de Droit  
1<sup>er</sup> cycle  
Professeur de finances publiques  
1995-2000

Spécialisation dans le régime juridique, financier et comptable des impôts  
Titulaire de chaire et professeur pour le module d'économie et de finances publiques  
1998-2000

Spécialisation en législation financière  
Module sur les aspects économiques du secteur financier  
Professeur invité  
2000

ECOLE SUPERIEURE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ecole de hautes études administratives  
Spécialisation en haute administration  
Modèle 5, économie publique  
2000

HARVARD UNIVERSITY

Bureau des admissions  
Chargée officiellement des entretiens pour le Harvard College  
1988-2000

**Publications**

« Nutrition And Government Policy in Colombia » [Nutrition et politique de l'Etat en Colombie], in *Nutrition and Government Policy*, édité par Berverly Winicoff, MIT press, Cambridge MA, 1978

« Teoría del Déficit Fiscal » [Théorie du déficit fiscal], in *Memorias del Encuentro de Profesores de Derecho Tributario y Hacienda Pública*, Instituto Colombiano de Derecho Tributario, 1998

« Los ingresos Fiscales » [Les recettes fiscales], in *Encuentro de Profesores de Derecho Tributario*, Instituto Colombiano de Derecho Tributario, ICDT, 2000

« Comentario sobre la Justiciabilidad de los Derechos Sociales Fundamentales » [Commentaire sur l'invocabilité des droits sociaux fondamentaux devant les tribunaux ], *Revista de Derecho*, Faculté de Droit, Université des Andes, 2001

« La Corte Constitucional en sus Fallos Económicos » [Les arrêts de la Cour constitutionnelle en matière économique], *Revista de Derecho Constitucional N° 5*, juillet à décembre 2001, Caracas, Venezuela

Editorialiste au journal *El Espectador*  
1986-1988

Editorialiste au journal économique *La República*  
1997-1999

### **3. Normes, procédures et méthodes de contrôle**

#### **Normes**

Les comptes et les états financiers de l'OMS seront contrôlés conformément au Règlement financier de l'OMS et aux mandats additionnels relatifs à la vérification extérieure des comptes de l'OMS sur la base des principes de comptabilité et des pratiques de l'Organisation, de son Règlement financier et des normes de comptabilité du système des Nations Unies.

Les contrôles seront réalisés conformément aux normes de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI), qui prévoient quatre volets :

#### **Postulats de base**

Les postulats de base sont les hypothèses, les prémisses, les principes logiques et les conditions qui président à l'élaboration des normes de contrôle ; ces postulats permettent aux éditeurs de se forger une opinion et de rédiger leurs rapports, notamment dans les cas où aucune norme spécifique n'est applicable.

Pour la vérification des comptes de l'OMS, on prendra en compte principalement les postulats suivants :

Les documents justificatifs constituent un élément important de la décision de l'auditeur lorsqu'il choisit les secteurs et les points à contrôler ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des tests et des procédures de contrôle.

En cas de litige, les termes du mandat de contrôle de l'OMS sont supérieurs à tout accord sur la comptabilité ou le contrôle. Ils sont donc d'une importance capitale pour les normes de contrôle à appliquer.

L'OMS facilitera l'obtention de données, le contrôle, l'évaluation et la présentation de rapports au cours du processus de vérification.

Le Commissaire aux Comptes et l'OMS fixeront d'un commun accord, à des fins de contrôle, des objectifs mesurables clairement formulés et on précisera à quel niveau les contrôles seront effectués.

L'acceptation de la part de l'OMS du fait qu'une application cohérente des normes de comptabilité est une condition préalable à l'impartialité signifie que l'on doit appliquer aux audits de façon cohérente les normes de comptabilité adaptées à chaque situation.

Il incombe à l'OMS, et non aux vérificateurs, de mettre en place des systèmes adéquats de contrôle intérieur pour protéger ses ressources.

Il incombe également à l'OMS de s'assurer que ces contrôles sont appliqués et se déroulent de façon à garantir le respect total des dispositions légales et réglementaires applicables et que les décisions sont adoptées correctement et avec probité.

En tout état de cause, quand le Commissaire aux Comptes remarquera l'inexistence ou le caractère inadéquat de certains contrôles, il fera à l'OMS les propositions et les recommandations qui conviennent.

Le rôle croissant des vérificateurs exige de leur part le perfectionnement et l'élaboration de nouvelles techniques et de nouvelles méthodologies pour déterminer si l'OMS applique des critères raisonnables et valables pour l'évaluation de sa gestion. Les vérificateurs auront recours aux techniques et aux méthodologies en vigueur dans d'autres disciplines dans la mesure où cela sera indispensable.

### **Principes généraux**

Les principes généraux de contrôle décrivent les qualifications requises des auditeurs et les entités de vérification pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches de contrôle et d'information avec compétence et efficacité.

Lors de l'application des principes généraux de contrôle dans la vérification des comptes de l'OMS, on prendra en compte les points suivants :

Les auditeurs et le Commissaire aux Comptes seront indépendants.

Les auditeurs et le Commissaire aux Comptes devront exercer la diligence requise et montrer le plus grand intérêt dans l'application des normes de contrôle et des règlements de l'OMS en ce qui concerne les phases de planification et d'exécution, la collecte et l'évaluation des preuves, ainsi que l'établissement de rapports sur les résultats et la formulation de conclusions et de recommandations.

Le Commissaire aux Comptes adoptera des politiques et des procédures afin de recruter un personnel ayant la qualification appropriée ; de préparer ou de perfectionner des manuels ou tout autre type de guide et d'instruction écrite indiquant comment procéder aux audits, si nécessaire ; de s'appuyer sur les moyens techniques et professionnels disponibles et de déterminer ceux qui ne le sont pas ; de distribuer convenablement ces moyens et, pour chaque tâche concrète, d'assigner un nombre suffisant de personnes ; de planifier et de superviser les opérations de contrôle de façon adéquate afin d'atteindre les objectifs fixés avec la diligence et l'intérêt requis ; de passer en revue la rentabilité et l'efficacité des normes et des procédures internes de l'OMS.

### **Normes d'application**

L'objectif de ces normes est de définir les critères ou le cadre général permettant à l'auditeur de procéder de façon objective, systématique et équilibrée afin d'obtenir un résultat concret.

Lors des opérations de vérification des comptes de l'OMS, on prendra principalement en compte les normes d'application suivantes :

Le Commissaire aux Comptes programmera ses travaux de façon à obtenir un contrôle de grande qualité effectué de manière économique, rentable, efficace et dans les délais impartis.

Le travail du personnel d'audit sera dûment supervisé à tous les niveaux et à chaque étape du contrôle, et les documents obtenus seront examinés par le coordinateur de l'équipe d'auditeurs désignés ou directement par le Commissaire aux Comptes.

Pour déterminer l'étendue et la portée de la vérification des comptes de l'OMS, on évaluera le niveau de fiabilité du contrôle intérieur.

En exécutant le contrôle financier, on vérifiera la conformité aux lois et règlements en vigueur. L'auditeur élaborera des mesures et des procédures de contrôle offrant une garantie raisonnable de détection d'erreurs, d'irrégularités et d'illégalités pouvant influencer directement et largement sur les montants figurant aux états financiers.

Il faut également, lors de la vérification des résultats, évaluer la conformité aux lois et règlements en vigueur, car cela est nécessaire à la réalisation des objectifs du contrôle.

Tout indice d'irrégularités, d'actes illégaux, de fraude ou d'erreur qui pourrait avoir des répercussions matérielles sur le contrôle en cours pourra amener le vérificateur à étendre les procédures pour corroborer ou dissiper de tels soupçons.

Pour étayer les opinions et les conclusions des auditeurs à propos de l'organisation, du programme, de l'activité ou de la fonction contrôlée, on apportera des preuves adéquates, pertinentes et raisonnables.

Les états financiers doivent être examinés de manière à fournir une base rationnelle permettant d'émettre un avis.

### **Normes des rapports**

Ces normes ne sont que des principes directeurs qui aident l'auditeur à formuler une appréciation raisonnable dans son opinion ou son rapport.

Lors des opérations de vérification des comptes de l'OMS, on prendra principalement en compte les normes d'élaboration de rapports suivantes :

Les rapports prendront en compte les besoins de l'OMS tant pour l'audit financier que pour l'audit des résultats, et les rapports porteront sur les périodes que l'on aura convenu d'évaluer.

On tirera de l'audit financier des conclusions sous forme d'opinions qui peuvent être sans réserve, avec réserve, défavorable ; il peut y avoir aussi absence d'opinion.

Les conclusions de l'audit financier sont exprimées à l'aide de concepts qui permettent d'évaluer le respect par l'OMS des principes d'économie, de rentabilité et d'efficacité.

Avant la présentation des rapports finaux des vérificateurs, l'OMS aura connaissance du rapport préliminaire qui sera discuté avec le groupe d'auditeurs.

Les rapports seront dûment signés et datés. Ils mentionneront les destinataires et la justification.

Dans la mesure du possible, les dates convenues avec l'OMS pour la réalisation des opérations de vérification des comptes devront être opportunes.

Pour réaliser les opérations de vérification des comptes de l'OMS, le Commissaire aux Comptes se basera également sur :

Les normes de contrôle de la Fédération internationale des Comptables ;

Les normes internationales de comptabilité ; et

Un code de conduite destiné à favoriser éthique et professionnalisme grâce à une bonne connaissance et à l'application des normes de contrôle ; la responsabilité envers le public en ce qui concerne les informations et les communications ; la responsabilité envers l'OMS quant à l'accomplissement de leurs tâches et à la confidentialité.

Le respect des autres, de leurs idées, de leurs croyances, de leurs opinions et de leur modes de vie par une attitude positive et constructive.

Un environnement exempt de discrimination en raison du sexe, de la race ou de la religion.

## **Procédures**

Lors de la présentation du rapport de vérification des comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé, le Commissaire aux Comptes devra émettre et signer son avis conformément aux dispositions fixées par l'OMS.

Les opérations de vérification des comptes seront réalisées en respectant strictement les étapes de planification, d'exécution et d'élaboration du rapport.

Le travail des vérificateurs sera directement révisé par le Commissaire aux Comptes.

## **Planification de la vérification des comptes**

L'étape de planification de la vérification des comptes se déroulera de la manière suivante :

Sélection objective d'un groupe d'auditeurs hautement qualifiés et compétents. On choisira des professionnels expérimentés, aux spécialisations différentes selon les buts poursuivis.

Afin de réduire le coût des opérations de vérification des comptes, on pourra, pour les activités de terrain, demander le concours de vérificateurs résidant dans le pays où la visite est programmée, à condition qu'ils répondent aux critères et aux conditions de compétence technique exigés. Ils seront placés sous l'autorité du groupe principal de vérification.

On assurera une formation préalable des auditeurs afin qu'ils connaissent intégralement l'OMS et aussi les objectifs et les caractéristiques spécifiques des travaux de vérification qui seront entrepris.

Les rapports des audits réalisés antérieurement seront tout particulièrement examinés non seulement pour connaître les caractéristiques du travail à faire, mais aussi pour assurer le suivi des observations et des recommandations formulées dans ces rapports et pour voir dans quelle mesure elles ont été suivies et quelles ont été les améliorations apportées.

Il faudra connaître le pourcentage du budget global de l'institution consacré aux domaines sur lesquels portera l'audit afin de mesurer l'importance financière relative du travail d'audit pour l'OMS et l'étendue et la portée du travail de terrain à effectuer.

Pour cette étape, on prendra en compte le plan stratégique de l'OMS afin de connaître le point de vue et de savoir ce que l'on attend de certains domaines soumis à révision.

On tiendra compte des rapports du contrôle intérieur et de la vérification interne de l'OMS qui sont une des sources importantes pour la planification des activités de vérification, ainsi que des politiques et des directives du Bureau du Directeur général.

On identifiera en outre, par des cartes de risque, les projets, les domaines et les composantes des sujets les plus importants à évaluer.

L'expérience acquise au cours d'audits antérieurs sera aussi extrêmement précieuse pour déterminer et évaluer les risques dont il faut tenir compte pour savoir quelles visites effectuer en priorité pendant la phase de planification.

Enfin, on déterminera la nature et la portée des preuves de contrôle à appliquer.

A la fin de l'étape de planification, l'équipe de vérificateurs élaborera un memorandum qui mentionnera la portée, les objectifs et les tâches spécifiques, les domaines à évaluer, le temps de travail et les responsabilités de supervision.

### **Etape d'exécution**

Cette phase du travail de vérification sur le terrain comprend le recueil de documents, la réalisation d'essais et d'analyses des informations pour s'assurer qu'elles sont suffisantes et pertinentes afin de disposer de bases suffisantes. On pourra ainsi faire des observations afin de tirer des conclusions et de faire des recommandations effectives et dûment étayées, et certifier avoir effectué un examen conforme aux normes de qualité établies.

Lors de cette phase, on applique des procédures et des techniques de contrôle qui incluent : des essais et l'évaluation des contrôles, l'identification des éléments découverts (conditions et critères) et la formulation d'observations (notamment conditions, critères, relation de cause à effet).

### **Phase d'élaboration et de notification des rapports**

Les principales étapes d'élaboration et de notification des rapports seront les suivantes :

Un rapport de contrôle préliminaire sera élaboré et communiqué au Bureau du Directeur général et à la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif, puis fera l'objet de discussions afin que le Bureau du Directeur général et la Commission fassent les observations qu'ils jugeront pertinentes.

Une fois que le rapport préliminaire aura été discuté et que les observations et les recommandations pertinentes auront été prises en compte, le rapport définitif sera élaboré et présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Le Commissaire aux Comptes fera des recommandations constructives sur les points pertinents et communiquera les éléments trouvés dûment étayés. Les informations seront traitées par les auditeurs en toute confidentialité.

En tout état de cause, la communication des rapports dans les délais impartis sera un souci permanent afin que les mesures correctives puissent être prises avec la diligence requise.

Le cas échéant, et si le Bureau du Directeur général considère cela nécessaire, on élaborera un plan d'amélioration avec des personnes chargées de l'allocation des ressources de l'OMS, pour lesquelles un audit aura été pratiqué afin de reformuler la gestion de ces ressources et d'assurer le suivi lors d'audits postérieurs ou de pouvoir surveiller les ajustements effectués par le bureau intérieur de la vérification des comptes ou par les organes directeurs.

### **Méthodes**

Le travail consistera principalement à émettre des avis sur les états financiers et à réaliser des audits pour voir dans quelle mesure les objectifs fixés et les directives de l'OMS sont respectés.

L'audit financier sera réalisé sur la base des normes de contrôle généralement acceptées afin d'établir si les états financiers reflètent raisonnablement le résultat des opérations et les changements de situation financière ; on vérifiera également que l'élaboration des états financiers et les transactions et opérations qui en sont à l'origine sont conformes aux principes de comptabilité universellement acceptés et à ceux prescrits par le Règlement financier de l'OMS.

On analysera, en outre, les budgets de l'OMS afin de déterminer si l'utilisation des ressources reflète la volonté de l'organe qui les approuve.

On pourra ainsi parvenir à un contrôle de gestion et des résultats permettant d'évaluer la rentabilité et l'efficacité de l'administration des ressources de l'OMS et de mesurer le respect des objectifs, des plans, des programmes et des projets adoptés par l'OMS.

On vérifiera avec attention que les personnes chargées d'administrer les ressources de l'OMS s'acquittent de leur tâche conformément aux règlements et aux normes de l'Organisation.

On procédera également à quelques vérifications horizontales sur des sujets spécifiques qui, en raison de leur impact particulier au sein de l'Organisation, peuvent avoir un grand intérêt pour le renforcement de domaines stratégiques pour lesquels nous sommes en mesure de constituer des groupes de vérificateurs spécialisés en vérification de la technologie et des systèmes d'information et en vérification environnementale. On insistera notamment sur l'élimination des déchets médicaux et hospitaliers.

On n'exclut pas d'effectuer des contrôles supplémentaires permettant de travailler plus en profondeur ou plus largement sur d'autres sujets présentant un intérêt tels que le fonds d'affectation spéciale du Programme Iraq.

#### **4. Produits**

Les résultats des travaux de l'équipe d'audit seront présentés à la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé par son intermédiaire.

Le Commissaire aux Comptes fournira les produits suivants :

L'audit du rapport financier correspondant à chaque exercice biennal présenté par le Directeur général.

Tous les deux ans, un rapport sur la rentabilité des processus financiers, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et sur la gestion de l'administration.

Les rapports demandés par la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif et par l'Assemblée mondiale de la Santé sur certaines questions spécifiques.

Les rapports finaux d'audit découlant de la programmation du plan général d'audit, ainsi que l'avis et les recommandations correspondant à ces rapports.

Les rapports finaux des vérifications horizontales en matière environnementale et de technologie et de systèmes d'information, et sur d'autres sujets ayant fait l'objet d'un audit en accord avec le Bureau du Directeur général et la Commission de Vérification des Comptes.

Les rapports de suivi des observations et des recommandations consignées dans les rapports de vérification des comptes.

#### **5. Nombre total de mois de travail d'audit**

Afin de réaliser les opérations de contrôle, on établira un plan général d'audit comportant une chronologie envisageable afin de programmer les activités, conforme à la carte des risques qui sera établie et aux priorités de l'OMS.

Ce plan général d'audit sera présenté à la Commission de Vérification des Comptes de l'OMS pour être examiné ; de la même manière, chacun des rapports finaux d'audit, de suivi et des rapports sur les comptes financiers sera remis à la Commission pour être examiné en temps utile.

Le niveau d'avancement des projets de l'OMS sera un facteur important pour fixer le calendrier de travail afin que les audits soient utiles et portent sur l'état ou sur le résultat des projets et non sur les activités en cours d'élaboration.

L'idée fondamentale est de visiter une fois tous les deux ans au moins les bureaux régionaux, l'APOC, le CIRC, l'ONUSIDA, et d'accorder une attention particulière aux pays présentant un intérêt spécifique pour l'OMS.

L'intensité des activités de terrain pour chacune des opérations de vérification dépend en partie de la complexité du contrôle, de la disponibilité des informations et de l'étendue des activités de contrôle pour chaque exercice.

On produira, pour les activités de terrain, un rapport préliminaire qui sera discuté avec les personnes chargées des projets et des bureaux, et ce rapport sera présenté au Bureau du Directeur général de l'OMS ; après exercice du droit de réponse, le rapport préliminaire sera communiqué aux organes délibérants, comme indiqué ci-dessus.

Le travail consolidé sur les états financiers sera effectué chaque année et également présenté au Bureau du Directeur général et aux organes directeurs de l'OMS.

Les activités de vérification dureront 60 mois-vérificateur pour chaque exercice. Les tâches seront accomplies par une équipe d'auditeurs dont certains seront en poste au Siège et d'autres seront en Colombie, ou même dans d'autres pays Membres en fonction des besoins pour les activités de terrain et le résultat de la planification.

Les 60 mois prévus incluent le travail d'analyse des états financiers et les activités de terrain, ainsi que les rapports qui devront être présentés ; la délimitation des différents types d'activité de contrôle sera déterminée dans le plan général de contrôle.

## **6. Honoraires**

Les honoraires demandés sont de US \$1 200 090 (un million deux cent mille quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis) pour chaque exercice (2004-2005 et 2006-2007). Ces honoraires comprennent la vérification du programme ordinaire de l'OMS et des activités financées sur des fonds extrabudgétaires ; ils comprennent, en outre, les frais de secrétariat et annexes, ainsi que les frais de voyage et de subsistance des collaborateurs.

Le tableau suivant présente le détail des coûts pour chaque exercice :

	<b>Nombre total de mois de travail</b>	<b>Coût total (US\$)</b>
Personnel permanent au Siège	22	660 000
Audit financier	13	184 730
Audit de gestion	10	142 210
Audit de la technologie et des systèmes d'information	6	85 260
Audit environnemental	6	85 260
Audits supplémentaires	3	42 630
<b>TOTAL POUR CHAQUE EXERCICE</b>	<b>60</b>	<b>1 200 090</b>

Les paiements seront trimestriels et anticipés, soit pour chaque trimestre US \$150 011,25 pendant toute la période de présence du Commissaire aux Comptes, sur présentation d'une facture et après vérification des activités programmées.

## **7. Demandes d'informations**

### **Nature**

Ne seront demandées que les informations strictement nécessaires au travail de vérification, et suffisantes pour pouvoir émettre des avis utiles pour l'OMS. Au cas où il serait nécessaire d'avoir accès à des informations confidentielles, on argumentera de leur utilité auprès des organes directeurs.

### **Etendue**

Pour pouvoir réaliser les activités de vérification avec efficacité et diligence, il faut disposer avant chaque visite d'informations pertinentes sur la région où la vérification sera réalisée. Il faut connaître les comptes consolidés au Siège de l'OMS à Genève durant les derniers mois, examiner les rapports de vérification intérieure et les rapports antérieurs d'audit, et vérifier le budget assigné à cette région pour les années suivantes, connaître les plans stratégiques et opérationnels de l'administration concernant cette région et la réglementation particulière appliquée pour la gestion des ressources, ainsi que le niveau de collaboration aux projets de l'OMS des pays concernés.

En ce qui concerne la révision consolidée des états financiers, il faudra pouvoir accéder à ceux-ci en permanence afin de pouvoir prendre acte de la situation de chacune des parties où l'OMS engage des ressources.

### **Calendrier**

Les informations seront demandées un mois avant que les activités de terrain ne soient entreprises avec l'accord préalable des organes directeurs.

## **8. Conclusion**

La présente candidature aborde les aspects les plus pertinents de ce que seraient les activités de vérification du Commissaire aux Comptes ; on peut en donner une description plus détaillée si l'OMS le juge nécessaire. Les aspects ponctuels seront discutés au moment où la désignation sera formalisée.

= = =